

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER DU 24 JANVIER 2013



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Région
Rhône-Alpes



Ordre du jour

- 1) **Présentation et validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE**
 - Présentation par **M. NOEL-BARON**, Vice-président de la CLE
- 2) **Présentation de l'étude 3P Allier**
 - Présentation par **M. LE COLDROCH**, Etablissement Public Loire
- 3) **Présentation de la procédure et du calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne**
 - Intervention de **M. ERAUD**, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Préambule

Le jeudi 24 janvier 2013 à 14h30 s'est tenue à la salle polyvalente de Lavoûte-Chilhac, la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier sous la présidence de M. NOEL-BARON.

Une fois le quorum de moitié atteint (16 membres présents, 27 droits de vote sur 44 membres de la CLE), M. NOEL-BARON remercie les membres et les différents intervenants pour leur présence et, excuse le Président de la CLE, M. Raymond RAVAT qui, pour des raisons de santé, ne peut assister à la réunion. Il énumère ensuite les personnes excusées ainsi que celles ayant donné un pouvoir (cf annexe 1).

Pour débiter la séance, M. NOEL-BARON précise qu'il s'agit de la dernière CLE sous cette configuration car les mandats des élus et des usagers arrivent à échéance le 26 janvier 2013. Une nouvelle CLE sera mise en place très prochainement (une fois le nouvel arrêté de composition de la CLE signé par le Préfet de Haute-Loire). Lors de la prochaine réunion, un nouveau Président, Vice-président ainsi qu'un nouveau bureau devront être désignés. Les règles de fonctionnement interne de la CLE du SAGE du Haut-Allier devront également être révisées.

M. NOEL-BARON présente l'ordre du jour et indique aux membres de la CLE qu'ils devront délibérer sur les points 1 et 3 de l'ordre du jour.

1. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2012

Rappel : l'article 12 du Règlement Intérieur de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Allier adopté le 27 novembre 2008 précise :

La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, au Préfet de l'Ardèche, au Préfet du Cantal, au Préfet de la Haute-Loire, au Préfet de la Lozère et au Préfet du Puy de Dôme.

Monsieur NOEL-BARON présente point par point le bilan d'activités de la CLE pour l'année 2012.

Il commence par rappeler l'état d'avancement de la procédure de SAGE, puis énumère l'ensemble des réunions (CLE, bureau et commissions thématiques) ayant eu lieu en 2012. Il indique les principaux sujets abordés ainsi que les avis formulés par les membres de la CLE.

M. NOEL-BARON présente ensuite les études en cours ou validées sur le territoire du SAGE. Il rappelle ainsi les principaux résultats du scénario tendanciel (validé lors de la CLE de janvier 2012), puis présente les grands objectifs et objectifs déterminés pour l'élaboration des scénarii contrastés.

Il indique ensuite que l'inventaire des ouvrages hydrauliques est régulièrement complété par l'animatrice du SAGE, et qu'une étude pilotée par la DREAL concernant les volumes prélevables sur le bassin de l'Allier est actuellement en cours de réalisation.

Enfin, il met en avant les différents moyens de sensibilisation et de communication mis en place par la cellule d'animation du SAGE pour atteindre différents types de publics.

Contrairement aux années précédentes, le bilan d'activité 2012 intègre, en plus des activités de la Commission Locale de l'Eau, une partie relative aux missions de l'animatrice du SAGE.

M. NOEL-BARON laisse ensuite la parole à l'animatrice pour présenter le calendrier technique 2013-2015.

A la suite de la présentation du bilan d'activités 2012, aucune remarque n'a été émise. Le document est validé à l'unanimité.

Nombres de membres en date du 24/01/2013		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
44	16	11

Votes exprimés		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

2. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE 3P ALLIER

(Le power point de la présentation est joint en annexe)

L'étude 3P (Prévention, Prévision et Protection) Allier a été réalisée de janvier 2010 à août 2011 par l'Etablissement Public Loire. Ses principaux objectifs étaient de compléter et partager les connaissances sur les risques liés aux inondations (aléas, enjeux, vulnérabilités) et d'élaborer des propositions d'actions cohérentes pour réduire le risque.

Cette étude s'est déroulée en deux phases :

- un diagnostic partagé sur l'ensemble du bassin
- des propositions d'améliorations cohérentes et concertées

(Le détail de ces deux phases est présenté, sur l'ensemble du bassin de l'Allier, dans le diaporama de présentation, en pages 11 et 12 du présent document.)

Une analyse a été réalisée afin d'extraire de cette étude, les résultats propres au bassin du Haut-Allier. Ainsi les préconisations suivantes sont proposées pour le SAGE du Haut-Allier :

→ *Des améliorations sur la Prévision :*

- Amélioration de la connaissance du risque
- Concerne les mesures de coordination inter-services de gestion du risque

→ *Des améliorations sur la Prévention :*

- Favoriser la mise en place de PCS et de PCA
- Améliorer la sensibilisation et l'information sur le risque inondation (population, activités économiques)
- Elaboration, diffusion d'Atlas de Zones Inondables
- Valorisation des données cartographiques pour la décision et la sensibilisation
- Identification de zones humides pour préserver/restaurer leur rôle dans la régulation des débits

→ *Des améliorations sur la Protection :*

- Mise en place de dispositif de sensibilisation à la restauration du fonctionnement naturel du cours d'eau
- Mesures de restauration de dynamique fluviale
- Inventaire et classification des ouvrages de protection

Cette étude pourra être intégrée à plusieurs niveaux dans la démarche SAGE, notamment en contribuant à la mise en œuvre des propositions d'amélioration à travers des prescriptions ou le règlement du SAGE.

Les résultats de cette étude ont été diffusés aux membres de la CLE sous la forme de 3 plaquettes. *(Ces plaquettes sont disponibles sur simple demande auprès de la cellule animation du SAGE.)*

Echanges avec l'assemblée :

M. MARTIN demande s'il a été envisagé de mettre un accès prioritaire sur le site Vigicrues pour les personnes exposées au risque inondation. Il explique qu'à l'heure actuelle lorsque l'Allier est en crue le site est saturé (nombre de connexions trop important), et il est difficile d'avoir l'information en temps et en heure.

M. LE COLDROCH, de l'Etablissement Public Loire, répond que cette problématique n'a pas été abordée lors des réunions de concertation, mais étant donné le délai très court du temps de réponse du bassin du Haut-Allier en cas de précipitations, la mise en place d'un relai d'information, autre que le site Vigicrues, pourrait être pertinente.

Aucune autre remarque relative à cette présentation n'est formulée. M. NOEL-BARON remercie M. LE COLDROCH et invite M. ERAUD, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à venir présenter la procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne.

3. PRESENTATION DE LA PROCEDURE ET DU CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LA REVISION DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE

(Le power point de la présentation est joint en annexe)

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne consulte actuellement les Commissions Locales de l'Eau pour la préparation du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux 2016-2021. Les différentes instances doivent notamment délibérer sur les « Questions Importantes » (principaux problèmes à régler par le SDAGE à travers des objectifs et des orientations fondamentales).

Après quelques rappels méthodologiques et calendaires, M. ERAUD présente les 4 grandes questions retenues par le comité de bassin :

- **Qualité des eaux** : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
- **Milieux aquatiques** : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- **Quantité d'eau** : Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- **Gouvernance** : Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

Pour chaque Questions Importantes, des pistes d'actions sont également proposées dans les documents fournis aux membres de la CLE dans le cadre de cette consultation. *(Ces pistes d'actions sont présentées dans le diaporama de présentation, en page 16 du présent document.)*

M. ERAUD précise que le but n'est pas de répondre à ces questions mais bien de les valider et/ou en proposer d'autres, si les membres de la CLE estiment qu'un sujet important n'est pas traité au travers de ces 4 grandes thématiques.

Echanges avec l'assemblée :

M. NOEL-BARON indique que les questions importantes retenues correspondent aux enjeux du SAGE du Haut-Allier. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

M. ERAUD rappelle que la CLE sera à nouveau consultée lors de la rédaction du nouveau SDAGE.

L'ensemble des membres s'interrogent sur les modalités de révisions du SAGE du Haut-Allier. En effet, le calendrier technique prévoit une approbation du projet de SAGE fin 2015. Le nouveau SDAGE prenant effet en 2016, le SAGE devra-t-il être révisé tout de suite après son approbation ?

M. ERAUD précise que la CLE aura de plus amples éléments sur le prochain SDAGE d'ici là. Il faudra donc anticiper au moment de la rédaction du PAGD et du règlement du SAGE, afin d'être compatible avec le nouveau SDAGE.

M. NOEL-BARON propose de faire remonter cette question au comité de bassin en même temps que la délibération sur les Questions Importantes.

Après ces échanges, M. NOEL-BARON propose de délibérer sur le calendrier de travail et sur les Question Importantes.

La CLE donne un avis favorable sur l'ensemble des éléments en lien avec cette consultation.

Nombres de membres en date du 24/01/2013		
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir
44	16	11

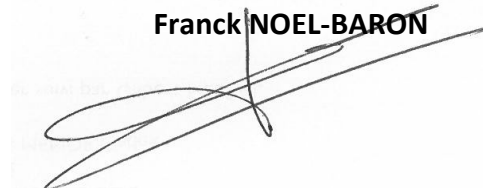
Votes exprimés		
Avis favorable	Avis défavorable	ABSTENTION
27	0	0

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, M. NOEL-BARON propose de réunir très prochainement la CLE (au mois de février), une fois l'arrêté de composition de la CLE signé.

L'ensemble des membres de la CLE s'accorde sur le lieu de réunion qui sera Langeac.

M. NOEL-BARON lève la séance à 16h30.

**Le Vice-président de la CLE du SAGE Haut-Allier,
Franck NOEL-BARON**



ANNEXE 1 : PRESENCES

<p style="text-align: center;">Personnes présentes lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier du 24 janvier 2013</p>

Collège des élus :

- Mme Drouhin Carine, PNR Livradois Forez
- M. Noel-Baron Franck, Vice-président de la CLE, maire de Chanteuges
- M. Palpacuer Bernard, Conseiller Général de la Lozère
- M. Pommarel Pierre, Conseiller Régional d'Auvergne
- M. Rome Francis, représentant des maires de Haute-Loire, Maire de Blassac
- M. Vicard Hubert, représentant des maires du Cantal, Maire de Védrines Saint Loup

Collège des représentants de l'Etat :

- M. Bonnet Alain, représentant de l'ONEMA (délégation régionale)
- M. Réveillez Jean-Marc, représentant de la Préfecture de la Haute-Loire
- M. Schmitz Benjamin, représentant de la DDCSPP43
- M. Siméon Olivier, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Valette Jean-Jacques, représentant de la MISEN 43

Collège des usagers :

- M. Bayle Bernard, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère
- M. Dumas Michel, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
- M. Lecuna Sylvain, représentant d'EDF
- M. Martin Patrick, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire
- M. Roustide René, représentant du Syndicat des Producteurs Forestiers, Sylviculteurs de la Haute Loire et du CRPF

Autres Personnes présentes :

- M. Clergue Arnaud, journal La Ruche
- M. Eraud Yannick, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Ferrier Jean-Pierre, 1^e Adjoint à la mairie de la Bastide PuyLaurent
- Melle Lagaly Aude, animatrice du SAGE du Haut-Allier
- M. Le Coldroch Benjamin, Etablissement Public Loire
- M. Pinel Christophe, ONEMA (sous-délégation départementale 43)
- M. Sagnol Laurent, ONEMA (sous-délégation départementale 43)
- Mme Simon Valérie, coordonnatrice des services du SMAT

Membres de la CLE excusés :


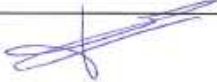



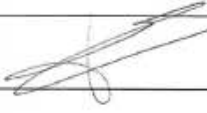





- M. André Jean-Bernard, Représentant de la Chambre d'Agriculture 48 et 07
- M. Archer Jean-Paul, représentant des maires de Haute-Loire
- M. Bouchit Robert, Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir » de Haute-Loire
- M. Brun Jean-Louis, Communauté de Communes du Haut-Allier
- M. Champel Marc, représentant des maires d'Ardèche
- M. Chazal Jean-Claude, représentant de l'EPL
- M. Clavilier Louis, Conseiller Général du Cantal
- M. Cochet Philippe, Nature Haute-Loire
- M. Coulon Alain, Maire de Luc
- M. Cukierman Cécile, Conseil régional Rhône-Alpes
- M. Dubois André, représentant du Syndicat France Hydroélectricité
- M. Dursac Jean, représentant des maires de Haute-Loire
- M. Gazanion Philippe, SMAT du Haut-Allier, Maire d'Alleyras
- Mme Giron Dominique, Conseil Général du Puy-de-Dôme
- M. Mahault Jean-Noël, Maire de Saint Haon
- Mme Meunier-Polge Marie, Conseil régional Languedoc-Roussillon
- M. Pichon Hervé, représentant du groupement des sports d'eau vive
- M. Ravat Raymond, Président de la CLE, Maire de Monistrol d'Allier
- M. Teissier Michel, Maire de la Bastide Puylaurent
- M. Thivat Patrice, représentant de la CCI de la Haute-Loire
- M. Vissac Guy, Conseiller Général de Haute-Loire
- M. le représentant de la DREAL de bassin
- M. le représentant de la DREAL Auvergne
- M. le chef de MISE de l'Ardèche ou son représentant
- M. le chef de MISE du Cantal ou son représentant
- M. le chef de MISE de la Lozère ou son représentant
- M. le représentant de l'Office Nationale des Forêts

Pouvoirs :

- M. Guy VISSAC donne pouvoir à M. Franck NOEL-BARON
- M. Raymond RAVAT donne pouvoir à M. Hubert VICARD
- M. Jean-Claude CHAZAL donne pouvoir à M. PALPACUER
- M. Jean-Noel MAHAULT donne pouvoir à M. Pierre POMMAREL
- M. Jean-Louis BRUN donne pouvoir à M. Francis ROME
- M. le représentant de la DREAL Auvergne donne pouvoir au représentant de l'Agence de l'Eau
- M. le représentant de l'ONF donne pouvoir au représentant de l'ONEMA
- M. le chef de MISE de l'Ardèche donne pouvoir au représentant de la DDCSPP
- M. le chef de MISE de la Lozère donne pouvoir au représentant de la DDT 43
- M. le chef de MISE du Cantal donne pouvoir au représentant de la MISEN 43
- M. Hervé PICHON donne pouvoir à M. Patrick MARTIN

Veillez trouver en page suivante le scan des fiches de présence, par collègue, signées lors de la réunion.

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 24 janvier 2013
Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

ORGANISME	Nom	Signature	Donne mandat à:	Signature
Conseil Régional d'Auvergne	M. Pierre POMMAREL		Mandat:	
Conseil Régional Languedoc - Roussillon	Mme Marie MENIER-POLGE		Mandat:	
Conseil Régional Rhône-Alpes	Mme Cécile CUKIERMAN		Mandat:	
Conseil Général de l'Ardèche	M. Jérôme GROS		Mandat:	
Conseil Général du Cantal	M. Louis CLAVILIER		Mandat:	
Conseil Général de la Haute-Loire	M. Guy VISSAC		M. Franck NOEL BARON	
Conseil Général de Lozère	M. Bernad PALPACUER		Mandat:	
Conseil Général du Puy de Dôme	Mme Dominique GIRON		Mandat:	
Représentant les Maires de l'Ardèche	M. Marc CHAMPEL		Mandat:	
Représentant les Maires du Cantal	M. Hubert VICARD		Mandat:	
Représentant les Maires de Haute Loire	M. Francis ROME		Mandat:	
	M. Jean DURSAC		Mandat:	
	M. Franck NOEL BARON		Mandat:	
	M. Jean-Paul ARCHER		Mandat:	
	M. Raymond RAVAT		M. Hubert VICARD	
Représentant les Maires de Lozère	M. Alain COULON		Mandat:	
	M. Michel TEISSIER		Mandat:	
Représentant les Maires du Puy de Dôme	M. Jean Noël MAHAULT		M. Pierre POMMAREL	
Etablissement Public Loire	M. Jean-Claude CHAZAL		M. Bernard PALPACUER	
Parc Naturel Régional du Livradois Forez	Mme Carine DROUHIN		Mandat:	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier	M. Philippe GAZANION		Mandat:	
Communauté de communes du Haut-Allier	M. Jean-louis BRUN		M. Francis ROME	

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 24 janvier 2013
Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

ORGANISME	Titulaire ou son représentant	Signature	Donne mandat à	Signature
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire	M. Patrick MARTIN			
Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère et de l'Ardèche	M. Bernard BAYLE			
Fédération de protection de la Nature de Haute-Loire et Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement	M. Philippe COCHET			
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Lozère	M. Patrice THIVAT			
Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire et du Cantal	M. Michel DUMAS			
Chambres d'Agriculture de la Lozère et de l'Ardèche	M. Jean-Bernard ANDRE			
Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Haute Loire	M. Robert BOUCHIT			
Représentants des Sports d'Eaux Vives de Haute Loire et de Lozère	M. Hervé PICHON		M. Patrick MARTIN	
EDF	M. Sylvain LACUNA			
Syndicat France Hydroélectricité	M. André DUBOIS			
Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute Loire et du Centre Régional de la Propriété Forestière	M. René ROUSTIDE			

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 24 janvier 2013
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

Qualité du titulaire	Représenté par	Nom+Signature	Donne mandat à	Nom+Signature
Le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre	M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre ou son représentant			
Le Préfet de l'Ardèche	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche ou son représentant		Au représentant de la DDCSPP de Haute-Loire	
Le Préfet du Cantal	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal ou son représentant	J J VALETTE DDT43	Au représentant de la MISE 43	
Le Préfet de la Lozère	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de la Lozère ou son représentant		Au représentant de la MISE 43	
Le Préfet de la Haute-Loire	M. le Sous-Préfet d'Yssingaux - Délégué Inter Services Pour l'Eau de la Haute Loire	REVELLIER 		
Le Préfet de la Haute-Loire	La Délégation Inter Services pour l'Eau de la Haute Loire			
DREAL Auvergne	M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne ou son représentant		Au représentant de l'Agence de l'Eau LB	
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. le Directeur de la Délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant	SUMERON 		
L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	M. le Délégué Régional Auvergne de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques Auvergne Limousin ou son représentant	BONNET PINEL SABOY 		
L'Office National des Forêts	M le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire ou de l'Agence Lozère ou son représentant		Au représentant de l'ONEMA	
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire	M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Loire ou de la Lozère ou son représentant			

ANNEXE 2 : Power point de présentation

Etude 3P Allier

Une étude en réponse à des nouveaux besoins

► L'étude « 3P » Prévision/Prévention/Protection contre les inondations sur le bassin de l'Allier s'inscrit :

- ◉ dans le cadre du **plan Loire**
 - vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et ses affluents
- ◉ en application du **Schéma de Développement Durable de la Rivière Allier**
 - mettre la problématique inondation au cœur des projets d'aménagement sur l'axe Allier
- ◉ en anticipation de l'application de la **directive « inondation »**
 - la disponibilité et fiabilité des données hydrologiques et hydrauliques
 - les principaux territoires à enjeux du bassin de l'Allier

Acteurs de l'étude

► Un dispositif de concertation qui s'est appuyé autant que possible sur les CLE des différents SAGE sur l'Allier et ses affluents :

- ◉ Allier Aval
- ◉ Alagnon
- ◉ Dore
- ◉ Sioule
- ◉ Haut-Allier

► Plus de 600 personnes et organismes ont été régulièrement informés et invités à participer à l'étude

- ◉ Services de l'État
- ◉ Collectivités

Une étude en réponse à des nouveaux besoins

► Ses objectifs :

- ◉ Compléter et partager les **connaissances** sur les risques liés aux inondations (aléas, enjeux, vulnérabilité)
- ◉ Élaborer des **propositions d'actions cohérentes et concertées** pour réduire le risque

Une étude en deux volets principaux

► **Volet 1 : Un diagnostic partagé du risque d'inondation sur l'ensemble du bassin, 5 thématiques retenues :**

- ◉ diagnostic des connaissances hydrologiques et hydrauliques
- ◉ diagnostic de la prévision des crues
- ◉ diagnostic des outils réglementaires
- ◉ diagnostic socio-économique
- ◉ diagnostic environnemental

► **Volet 2 : Propositions d'améliorations cohérentes et concertées**

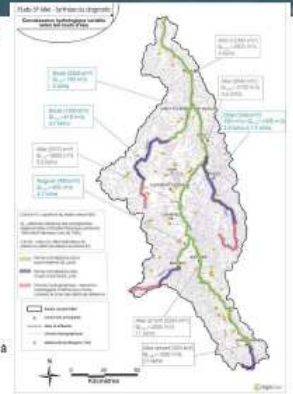
► **Volet complémentaire : Un état des lieux des modélisations existantes**

Volet 1 : La phase de diagnostic

Diagnostic hydrologique

► **Objectif :** Caractériser les crues de l'Allier et de ses affluents

- Allier : débits de pointe des crues et hydrogrammes connus précisément jusqu'à la centennale
- Sioule, Alognon, Dore : débits de pointe bien identifiés jusqu'à la décennale
- Affluents secondaires : débits de pointe difficilement caractérisables
- Les débits spécifiques (écoulement des précipitations) sont 12 fois supérieurs à Langogne qu'à Moulins
 - Temps de réponse très rapide (3h à Langogne, 13 h à Brioude)
 - Délai de prévision court



Diagnostic hydraulique

► **Objectif :** Analyser les cartographies des zones inondables selon les tronçons des cours d'eau

- Allier aval : modélisation hydraulique avec quantification de l'aléa
- Allier amont et aval des 3 principaux affluents : modélisation hydraulique avec quantification de l'aléa au droit des zones sensibles
- nombreux autres cours d'eau : analyse hydrogéomorphologique
- une grande partie du chevelu hydrographique : aucune cartographie



Diagnostic de la prévision des crues

► **Objectif :** Décrire et analyser le dispositif de prévision actuel

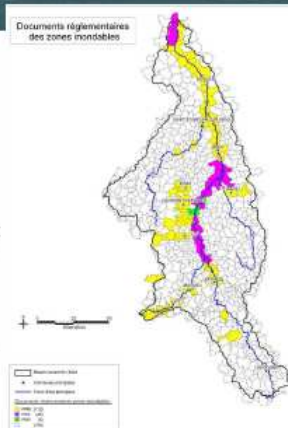
- un outil de prévision et d'annonce des crues opérationnel sur 192 communes du bassin de l'Allier dont 70% sur l'axe Allier
- un organisme de suivi et de gestion du dispositif : le SPC Allier
- les points d'amélioration du dispositif sont bien identifiés dans le rapport



Diagnostic réglementaire

► **Objectif :** Recenser et analyser l'ensemble des documents réglementaires existants et envisagés sur le bassin de l'Allier :

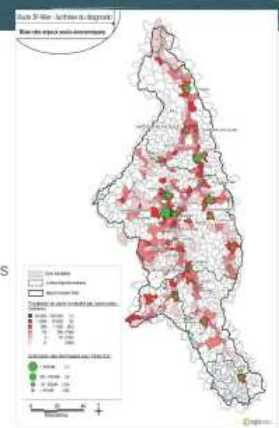
- 45 PSS, 5 PER, 112 PPRI, 18 % des communes sont concernées par un zonage réglementaire
- 12 % des communes ont un DICRIM et 4% un PCS avec absence d'approche intercommunale
- 1868 arrêtés « CATNAT inondation » sur l'ensemble des communes (dont 733 sur des communes non couvertes par les cartes de ZI)



Diagnostic socio-économique

► **Objectif :** Recenser et caractériser les enjeux en zones inondables (ZI) et une estimation des dommages potentiels :

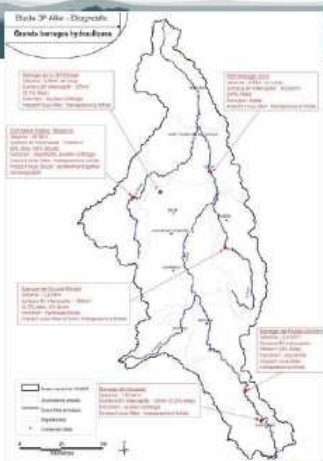
- environ 80 000 personnes et 1 300 entreprises exposées
- environ 1,8 Milliards d'euros de dommages potentiels estimés pour les crues de référence
- hiérarchisation et évaluation des territoires à enjeux à l'échelle du bassin versant de l'Allier



Diagnostic environnemental

► **Objectif** : Dresser le bilan des enjeux environnementaux dont la prise en compte est nécessaire pour la prévention des inondations

- les barrages de Naussac et de Poutès-Monistrol ont une transparence « totale » sur les crues de l'Allier



Volet 2 : Les propositions d'amélioration

Propositions d'amélioration

► **67 propositions d'amélioration** :

- 24 actions pour améliorer la **prévision**
- 27 actions pour améliorer la **prévention**
- 16 actions pour améliorer la **protection**

► Une base de données regroupant les 67 propositions d'amélioration classées selon les 3P :

► Exemple de la proposition 7 concernant la Prévention

N°	Description de l'intervention	Mécanisme d'ouvrage préconisé	Principaux territoires concernés	Hierarchie	Temporalité de la mise en œuvre	Estimation financière	Pièce de financement potentiel	Contraintes majeures	Propositions variantes et observations
7	Sensibilisation : journée dédiée à la prise en compte des inondations	Préfecture, SAGE	L'axe ALLIER en priorité	Etat	Immédiate	200€ de frais de communication, intervention annuels	Etat, Collectivités	RAS	Développement envisagé au niveau des affluents principaux, Sèvre, Allagnon et Sore en partenariat avec les SAGE respectifs

Propositions d'amélioration

► **24 actions pour améliorer la prévision** :

- 13 actions pour perfectionner le dispositif de prévision actuel (192 communes concernées*)
- 2 actions pour étendre le dispositif de prévision (+ 30/40 communes concernées)
- 2 actions pour créer de nouveaux dispositifs de prévision sur les territoires à forts enjeux (+ 30/40 communes concernées)
- 7 actions pour améliorer le protocole d'alerte et les démarches officielles d'annonce de crues (900 communes concernées)

* Données à l'échelle du bassin

Propositions d'amélioration

► **27 actions pour améliorer la prévention** :

- 8 actions pour appuyer la mise en œuvre du dispositif réglementaire (162 communes concernées*)
- 2 actions pour étendre la couverture du dispositif réglementaire (+ 150 communes concernées)
- 17 actions pour appuyer la mise en œuvre de dispositifs volontaires visant à réduire la vulnérabilité dans les zones inondables (900 communes concernées)

* Données à l'échelle du bassin

Propositions d'amélioration

► **16 actions pour améliorer la protection** :

- 3 actions pour améliorer la connaissance des ouvrages de protection existants (totalité du chevelu hydrographique)
- 10 actions de protection ne perturbant pas le fonctionnement naturel du cours d'eau ou visant une restauration du fonctionnement naturel (900 communes concernées)
- 3 actions de protection perturbant le fonctionnement naturel des cours d'eau et soumises à compensation environnementale importante

* Données à l'échelle du bassin




L'intérêt de la démarche pour les SAGE



Propositions d'amélioration sur le Haut-Allier

- ▶ Le périmètre du SAGE Haut-Allier est concerné par :
 - Des améliorations sur la Prévission :
 - Concerne l'amélioration de la connaissance du risque
 - Concerne les mesures de coordination inter-services de gestion du risque
 - Des améliorations sur la Prévention
 - Favoriser la mise en place de PCS et de PCA
 - Améliorer la sensibilisation et l'information sur le risque inondation (population, activités économiques)
 - Elaboration, diffusion d'Atlas de Zones Inondables
 - Valorisation des données cartographiques pour la décision et la sensibilisation
 - Identification de zones humides pour préserver/restaurer leur rôle dans la régulation des débits
 - Des améliorations sur la Protection
 - Mise en place de dispositif de sensibilisation à la restauration du fonctionnement naturel du cours d'eau
 - Mesures de restauration de dynamique fluviale
 - Inventaire et classification des ouvrages de protection



L'intérêt de la démarche pour les SAGE

- ▶ Différents niveaux d'intégration possibles :
 - Relayer l'information de l'étude « 3P » Allier
 - Relayer/diffuser les documents (plaquettes, rapports)
 - S'appuyer et la cartographie
 - Prendre en compte des résultats des diagnostics
 - Utilisation des informations chiffrées de l'étude
 - Traitement de l'information et intégration dans l'outil SAGE
 - Contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration
 - Rappel/Conseil au tableau de bord
 - Prescription
 - Règlement
 - Participer à la mise à jour de l'étude
 - Assurer un suivi de la mise en œuvre des actions via des indicateurs communs entre les SAGE et l'étude 3P



L'intérêt de la démarche pour les SAGE

- ▶ Compatibilité du SAGE avec le SDAGE AELB 2010-2015 :
 - Disposition 12A -1 : les SAGE concernés par un enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comportent un volet sur la culture du risque qui permet à la population vivant dans le bassin hydrographique (particuliers et entreprises) d'avoir accès à l'information existante :
 - Sur l'exposition des territoires aux inondations (AZI, PPRI, DICRIM...)
 - Sur les mesures d'organisation existantes (DICRIM, PCS, guides d'amélioration du plan familial de mise en sécurité, diagnostics de vulnérabilité des logements, des entreprises, des exploitations agricoles...)



L'accès et le partage de l'information

L'outil de cartographie dynamique permet de visualiser et d'extraire rapidement la couverture géographique de chaque action

Quelles communes sont concernées par la proposition d'action n°2 du volet prévision ?

Action n°2 :
Mise en place d'un Radar bande X, pour une couverture spécifique des bassins de RIOM et Clermont-Ferrand




L'accès et le partage de l'information

www.plan-loire.fr/etude3P-allier



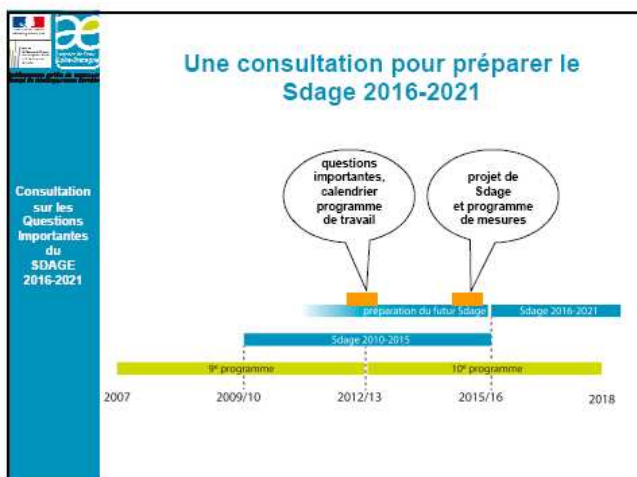
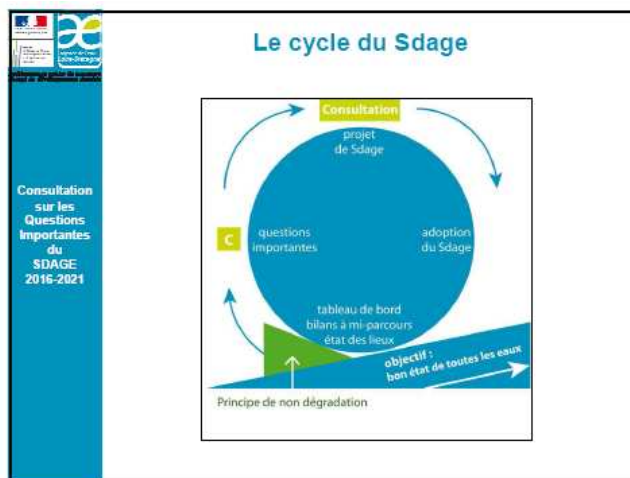
- ▶ Les documents disponibles
 - la base documentaire recensant les ressources mobilisées
 - l'ensemble des rapports de l'étude
 - les plaquettes de communication
 - les supports de présentation
 - les bases de données des 87 propositions d'amélioration commune par commune
 - un outil de cartographie permet d'accéder rapidement aux informations

Attention : privilégier une utilisation de l'outil sous Firefox ou Chrome

Consultation sur les Questions Importantes



Les Questions Importantes pour la gestion de l'eau de 2016 à 2021 du bassin Loire-Bretagne
La consultation des assemblées et du public
Commission Locale de l'Eau - SAGE du Haut-Allier - 24 janvier 2013



Le planning de travail

5 Juillet 2012	Le comité de bassin adopte les questions importantes
Du 1 ^{er} nov. 2012 au 30 avril 2013	Consultation du public, des acteurs et des assemblées <i>Forums de l'eau</i>
Mai-juin 2013	Exploitation des retours de la consultation
Juillet 2013	Adoption par le comité de bassin du document final
puis	Préparation du projet de Sdage révisé

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Qu'est-ce qu'une question importante ?

Ce que dit la réglementation

Article R212-6 du code de l'environnement

« le comité de bassin établit une synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin ou groupement de bassins en matière de gestion de l'eau ».

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Questions importantes

= principaux **problèmes** à régler par le Sdage à travers

- des objectifs
- des orientations fondamentales

=

des questions

et non pas des réponses !
(le Sdage est la réponse)

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Une question importante est...

... une question à laquelle le Sdage devra répondre pour aller vers le bon état des eaux

Pourquoi consulter sur ces questions ?

Pour :

- vérifier que nous sommes bien d'accord sur les problèmes à résoudre
- orienter les dispositions à prendre dans le Sdage

Une consultation en amont de l'élaboration du Sdage, quand le débat est encore ouvert

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Les questions importantes en 2013

On ne part pas de rien !

- Le Sdage 2009 – 2015 répond à 15 Questions Importantes adoptées en 2006 (soumises à consultation en 2005)
- Le contexte évolue
- Les préoccupations des élus et du public évoluent

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Nouveaux éléments de contexte à prendre en compte

- **Changement climatique** plus affirmé : contexte du plan national d'adaptation au changement climatique
- **Directives** inondations et stratégie milieu marin avec une stratégie spécifique d'ici 2015
- **Aménagement du territoire** : généralisation des SCOT
- Renforcement des **outils environnement** : Grenelle, Trame verte et bleue – schéma régionaux de cohérence écologique, stratégie nationale de développement durable 2010-2013, agenda 21, etc.
- **Réforme des collectivités** et émergence des EPCI
- Des **Sage** sur 84 % du bassin et des Sage plus forts juridiquement,
- **Crise** économique et financière

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Préoccupations des élus et du public

Quatre préoccupations majeures :

- **la santé publique** : assurer la qualité de l'eau au robinet ;
- **la préservation des milieux aquatiques** comme patrimoine commun ;
- **le partage de la ressource** entre les usages et les besoins des milieux aquatiques : bien gérer l'eau à l'échelle de la planète, s'adapter aux sécheresses
- **la lutte contre le risque d'inondations**

Une condition de réussite :

- **la gouvernance de l'eau** : organisation collective, gestion des territoires, maîtrise des coûts....

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

4 questions importantes retenues

Qualité des eaux
 Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

Milieux aquatiques
 Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

Quantité d'eau
 Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

Gouvernance
 Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Quatre questions nécessairement articulées

- pas de hiérarchie entre les 4 questions
- des réponses doivent être données aux quatre pour pouvoir atteindre les objectifs de bon état des eaux

Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021


Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

DES PISTES D'ACTION

- Maitriser l'usage des pesticides et des engrais minéraux et organiques
- Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses
- Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses
- Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées, dans la durée
- Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols
- Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source

Qualité des eaux



Les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne


Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

DES PISTES D'ACTION

- Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau
- Assurer en priorité l'alimentation en eau potable aujourd'hui et pour le futur
- Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages ; revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un déficit de la ressource
- Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques
- Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines
- Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer

Quantité



Les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne


Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

DES PISTES D'ACTION

- Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau
- Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent pour le bien des territoires
- Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent

Milieux aquatiques



Les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne


Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Pour s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires aujourd'hui et demain et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace


DES PISTES D'ACTION

- Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par le Sage
- Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux
- Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports, ...) et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables
- Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part
- Hiérarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires

Gouvernance




Les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne


Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Qui est consulté ?


- **Les assemblées** régionales, départementales et locales du bassin Loire-Bretagne :
 - conseils régionaux et CESER,
 - conseils généraux,
 - commissions locales de l'eau et établissements publics territoriaux de bassin,
 - chambres consulaires
 - parcs naturels régionaux,
 - comités de gestion des poissons migrateurs
- **Le public**, c'est-à-dire
 - les habitants
 - et tous les acteurs du bassin Loire-Bretagne


Consultation sur les Questions Importantes du SDAGE 2016-2021

Quel avis est demandé ?

- Êtes-vous **d'accord avec les questions identifiées** par le comité de bassin ?
- Y a-t-il **d'autres questions** importantes pour aller vers le bon état des eaux ?
- Êtes-vous **d'accord avec les pistes d'action** proposées pour répondre à ces questions ?
- Certaines pistes sont-elles plus importantes que d'autres ?
- Faut-il explorer **d'autres pistes** ?

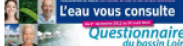
Retour actions



**Consultation
sur les
Questions
Importantes
du
SDAGE
2016-2021**

Comment participer ?

- Lire les documents
- Participer aux débats organisés localement
- Délibérer au sein de son assemblée
- Adresser une contribution au président du comité de bassin
- Répondre en ligne au questionnaire
- Faire connaître la consultation autour de soi


Questionnaire
du bassin Loire-Bretagne

Documents, questionnaire et outils d'information
sur www.prenons-soin-de-leau.fr



**Consultation
sur les
Questions
Importantes
du
SDAGE
2016-2021**

Merci de votre attention

20